
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Débat sur l'avenir des régimes de retraite

La Coalition syndicale lance l'opération autocollants « On n'a rien volé »

Montréal, le mardi 15 juillet 2014 – Cette semaine, la Coalition syndicale pour la libre négociation lance graduellement l'opération autocollants dans une multitude de municipalités du Québec. Le coup d'envoi a été donné ce mardi soir à Montréal. Des autocollants « *Libre négo* » et « *On n'a rien volé (nous)* » font donc leur apparition dans les lieux de travail et sur différents véhicules à la grandeur du Québec. La Coalition a pris toutes les mesures pour s'assurer que les autocollants soient pleinement amovibles et n'endommagent en aucun cas les équipements publics.

La formule « *On n'a rien volé (nous)* » souligne que les conditions de travail des employés municipaux ont été négociées de bonne foi avec les municipalités et qu'il est inadmissible de présenter ces conditions comme étant illégitimes. « *Nous avons vu à la commission Charbonneau ce que c'était que du vol. Le gouffre financier, il est là. Le scandale, il est là. Nous déplorons que l'UMQ et certains maires fassent diversion en attaquant les conditions de travail des employés municipaux* », a expliqué Marc Ranger, porte-parole de la Coalition.

« *Les employés municipaux n'ont rien volé, ils ont négocié de bonne foi. Le projet de loi 3 change les règles du jeu rétroactivement et empêche de trouver des solutions imaginatives pour l'avenir*, a souligné Marc Ranger. *C'est une attaque en règle contre les employés municipaux qui survient au moment même où il faut valoriser l'expertise interne des villes et municipalités pour faire rempart à la collusion.* »

« *Certaines villes tentent de nous faire payer leurs propres incapacités de gestion. Elles demandent davantage de pouvoirs au gouvernement mais sont incapables d'user de ceux dont elles disposent déjà pour négocier en toute honnêteté avec leurs employés* », a ajouté Marc Ranger. Il rappelle que le saccage des relations de travail par le projet de loi 3 est une réponse démesurée à une situation largement conjoncturelle et pas nécessairement structurelle. En effet, les déficits des régimes de retraite des municipalités fondent sous l'effet conjugué des bons rendements financiers et des concessions consenties volontairement par les employés.

La Coalition déplore également que le projet de loi 3 dévaste la rémunération globale des employés qui ont fait des compromis salariaux au bénéfice d'un meilleur régime de retraite. Le projet de loi impose uniformément des contraintes radicales à 170 régimes de retraite différents.

Lancée le 20 mars dernier sur le thème « *La négociation, pas la confrontation!* », la Coalition regroupe au total plus de 65 000 membres cols blancs, cols bleus, pompiers, policiers, professionnels et employés de sociétés de transport. Elle représente la quasi-totalité des employés municipaux syndiqués du Québec. Elle s'oppose fermement à tout projet de loi qui compromettrait le droit fondamental à la libre négociation dans le dossier des régimes de retraite.

Le 17 juin dernier, des milliers d'employés municipaux ont participé à des manifestations d'une quinzaine de minutes dans plus de 50 municipalités du Québec. Le 21 mai, plus de 12 000 membres de la Coalition ont manifesté devant l'Assemblée nationale. Le 24 avril, plus de 2500 d'entre eux ont manifesté devant le siège social de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Montréal. Le 15 avril dernier au Palais des congrès de Montréal, plus de 1000 délégués des différentes organisations syndicales se sont réunis.

La Coalition est composée du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) et de son Conseil provincial du secteur municipal de même que de son Secteur du transport terrestre, de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), de la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA), de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de l'Association des pompiers de Montréal, du Regroupement des associations de pompiers du Québec ainsi que du Syndicat des pompiers et pompières du Québec – FTQ.

-30-

SOURCES : Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-QC, FTQ)
 Conseil provincial du secteur municipal (CPSM)
 Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
 Fraternité des policiers et policières de Montréal
 Association des pompiers de Montréal
 Regroupement des associations de pompiers du Québec
 Syndicat des pompiers et pompières du Québec – FTQ

Fédération des employées et employés de services publics (FEESP–CSN)
Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA)

Renseignements : Sébastien Goulet, communications de la Coalition, 438 882-3756 – sgoulet@scfp.qc.ca

/db*unifor2023